

Consultation 2026-10

QUESTIONS – RÉPONSES

Marché de travaux de création d'une salle d'audience au Centre de rétention administrative de Coquelles (62)

Q1 – Bonjour, le plan « Revêtement mural » indique un revêtement en légende et un calepinage, mais le CCTP peinture ne précise ni le revêtement ni le support. Pouvez-vous nous préciser ces deux éléments ?

R1 – Le revêtement mural est dans le lot « plâtrerie menuiserie intérieure » et non dans le lot « peinture ». Le peintre n'a donc pas à répondre.